



J'AI TROUVÉ UN BATEAU ABANDONNÉ OU UNE ÉPAVE

Le bateau ou l'épave constitue un danger immédiat et sérieux pour la sécurité publique (risque d'incendie, d'explosion ou d'activité suspecte).

OUI

Composez le 911 ou communiquez avec le service de police local.

NON

Le bateau ou l'épave constitue un danger possible, réel ou immédiat pour l'environnement (fuite d'hydrocarbures ou d'une autre substance susceptible de polluer l'eau).

OUI ou INCERTAIN

Communiquez avec la **Garde côtière canadienne** :

- T.-N.-L. : 1-800-563-9089
- N.-B., N.-É., Î.-P.-É. : 1-800-565-1633
- Qc : 1-800-363-4735
- Ont., Nt : 1-800-265-0237
- C.-B., Alb., Sask., Man., Yn, T.N.-O. : 1-800-889-8852

Pourquoi? La Garde côtière canadienne est le premier intervenant en cas de pollution attribuable aux bateaux et aux navires.

*Le service téléphonique est assuré 24 heures sur 24.

NON

Le bateau ou l'épave constitue un danger possible, réel ou immédiat pour la sécurité nautique (navigation dangereuse, obstruction de la voie navigable).

OUI ou INCERTAIN

Communiquez avec les responsables du **Programme de protection de la navigation** de Transports Canada :

- T.-N.-L., N.-B., N.-É., Î.-P.-É. : 506-851-3113
- Qc : 418-648-4651
- Ont. : 519-383-1863
- Alb., Sask., Man., Yn, T.N.-O., Nt : 780-495-8215
- C.-B. : 604-775-8867

Pourquoi? Si l'épave ou le bateau constitue un obstacle, Transports Canada peut exiger qu'il soit déplacé ou enlevé, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés.

NON

Il pourrait s'agir d'une épave militaire ou présentant une valeur patrimoniale.

OUI

N'y touchez pas. Signalez-le aux responsables du **Programme de protection de la navigation**.

NON

Vous voulez vous approprier le navire ou récupérer/faire enlever l'épave.

OUI

Connaissez-vous le propriétaire?

OUI

Tout propriétaire est responsable de ses biens. Communiquez avec lui.

NON

Tout propriétaire est responsable de ses biens. Essayez de le retrouver pour communiquer avec lui. Pour des conseils à cet égard, visitez notre page Web.

NON

Tout propriétaire est responsable de ses biens. Essayez de le retrouver pour communiquer avec lui. Pour des conseils à cet égard, visitez notre page Web. Pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide, communiquez avec les responsables du **Programme de protection de la navigation**.



www.tc.gc.ca/bateauxabandonnes

